

## Procédure de recrutement aux contrats doctoraux UGA Année universitaire 2025/2026

La campagne de recrutement des contrats doctoraux au titre de l'année 2025/2026 va débuter. Vous trouverez ci-dessous le calendrier, les étapes de recrutement ainsi que les critères d'admissibilité et d'admission.

### 1. Sélection des dossiers :

La sélection des dossiers de candidature se fait en deux étapes :

- une phase d'admissibilité (sur dossier, au maximum 2 dossiers par section CNU).
- une phase d'admission, sur audition.

Ces deux étapes seront assurées par le conseil de l'école doctorale réuni en formation plénière.

### 2. Calendrier de recrutement :

Dépôt du dossier complet par les candidats	<b>Lundi 16 Juin 2025 à 23h59</b> Un accusé de réception par retour de mail sera envoyé mais AUCUNE NOTIFICATION concernant la complétude du dossier ne sera adressée aux candidat.e.s..
Phase d'admissibilité	<b>Lundi 23 Juin 2025</b>
Diffusion des résultats d'admissibilité	<b>Lundi 23 Juin 2025</b>
Phase d'admission	<b>Lundi 30 juin 2025</b>
Diffusion des résultats d'admission	<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025</b>

### 3. Modalités de recrutement :

- **ADMISSIBILITE** : sur dossier de candidature (téléchargeable [ici](#))

**Important** : le dossier transmis comportera les avis motivés du/de la directeur·trice de laboratoire et du/de la directeur·trice de thèse pour chacun.e des candidat·es.

- **ADMISSION** :

- Chaque candidat·e présente son projet pendant 10 minutes, suivi d'un entretien de 10 mn avec les membres du conseil.
- Le Conseil de l'ED établit par vote la liste des candidat·es retenu·es.

4. Critères d'évaluation des dossiers :

ADMISSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de thèse : problématique, premier état de l'art, bibliographie indicative, méthodologie / protocole de recherche soulignant l'originalité du sujet</li> <li>• Cursus du/de la candidat-e.</li> <li>• Cohérence du sujet de recherche avec le domaine de recherche du/de la directeur-trice de thèse.</li> <li>• Qualité de l'encadrement : indication du nombre de thèses encadrés par directeur.trice de thèse</li> </ul>
ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seule l'excellence du projet et de sa présentation est retenue. Le/la candidat-e devra démontrer son appropriation du sujet de recherche, sa capacité à justifier l'intérêt et la nouveauté du projet et à le mener à terme, et sa capacité à répondre aux questions du conseil.</li> </ul>

5. Rappel de la réglementation en vigueur :

**Décret N° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels  
des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche (NOR :  
ESRH0908292D)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000033079762/2016-09-01/>

**Article 3** : « Le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. »